



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Service Express Régional Métropolitain Franco Genevois (SERM)

Présentation CEREMA 14 Novembre 2024



Service Express Régional Métropolitain Franco Genevois (SERM)

Sommaire de la présentation

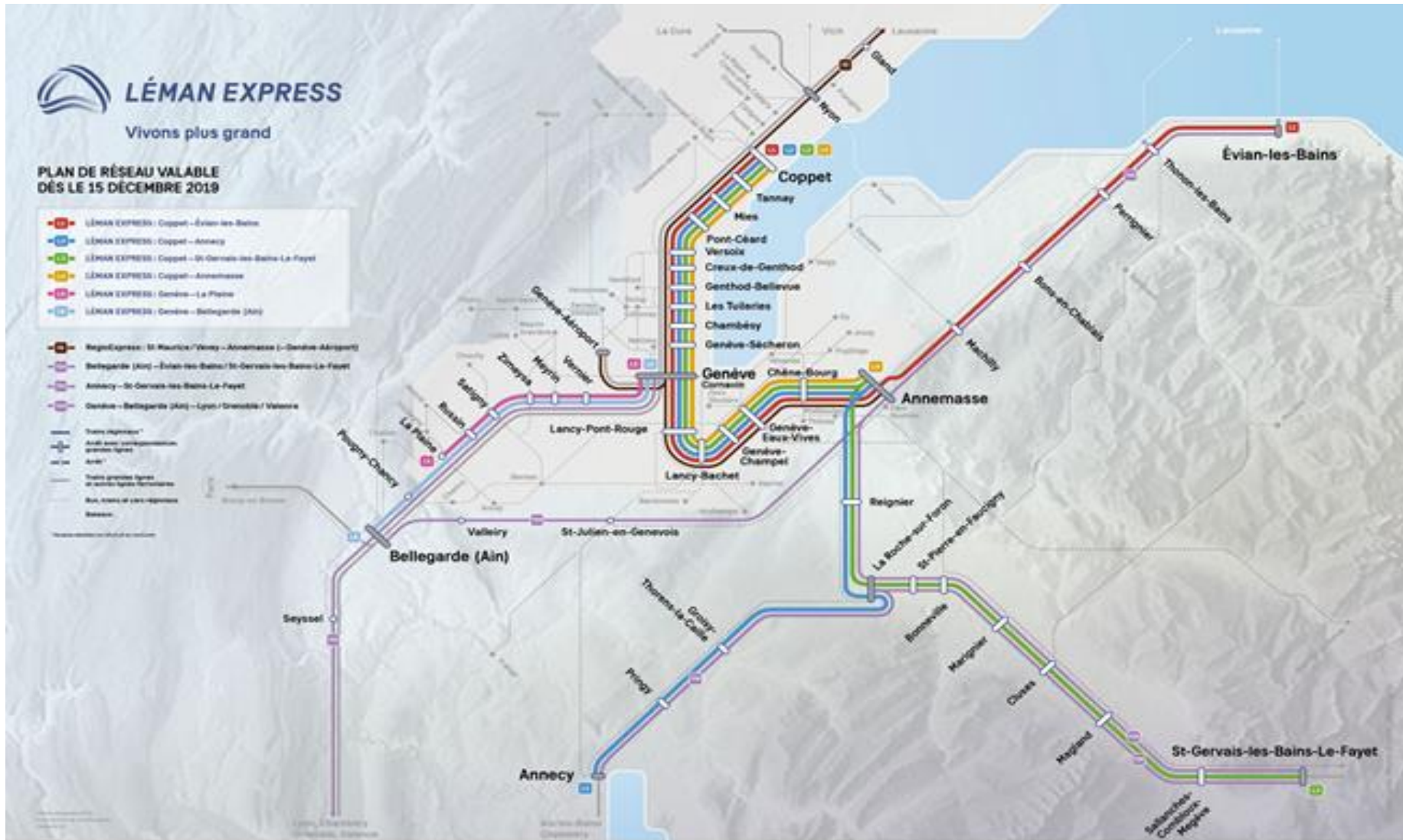
1/ Présentation du Réseau Lemman Express

- Desserte
- Matériel roulant
- Tarification
- Composantes de l'intermodalité
- Gouvernance

2/ La démarche SERM actuellement en cours

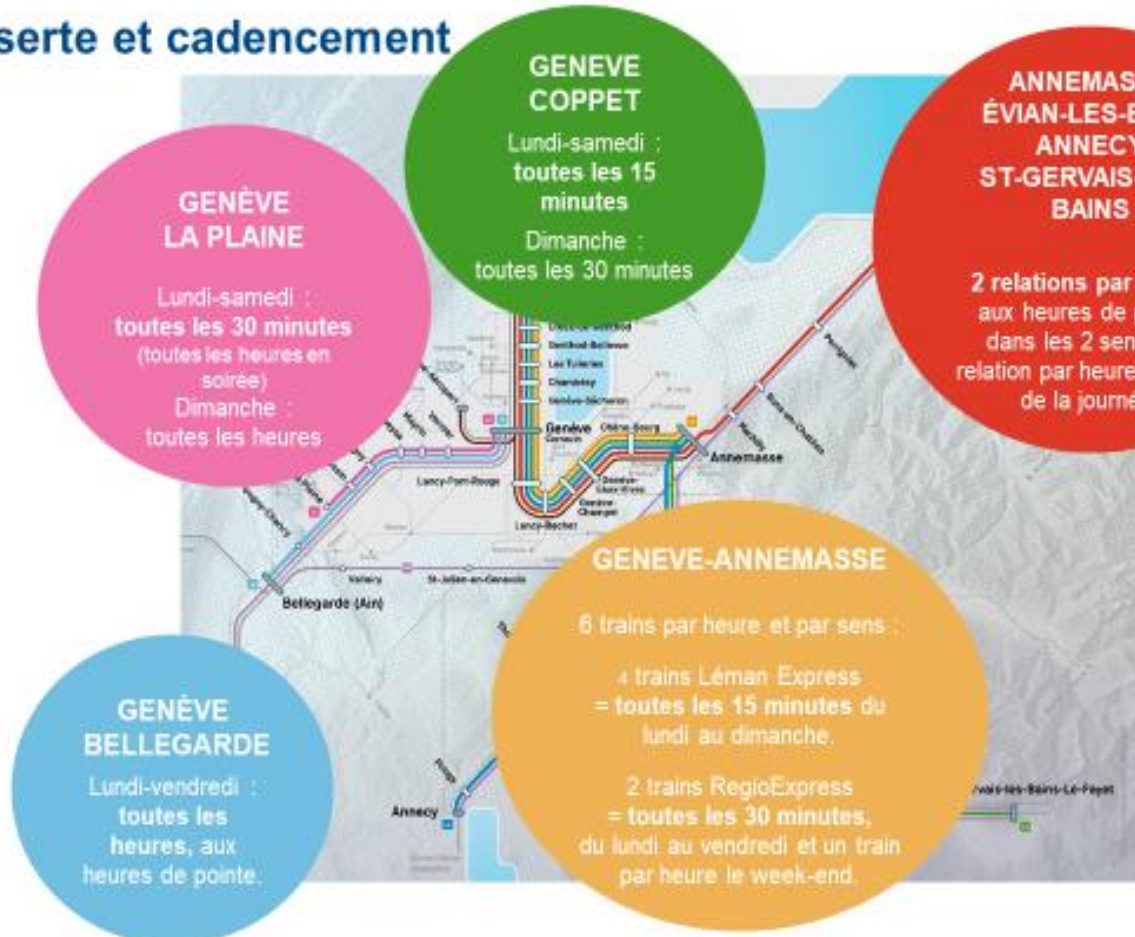
- Avancement de la démarche
- Périmètre et enjeux
- Intentions communes des partenaires

Le réseau Léman Express



Desserte et cadencement

Desserte et cadencement



>> Relations directes
ou en correspondance
(Annemasse ou La Roche-
sur-Foron) avec les TER, les
cars TER ou les cars Léman
Express.



Le matériel roulant

Des nouveaux matériels roulants :

23 rames FLIRT France (Stadler)

17 +10 rames REGIOLIS Léman Express (Alstom)

- **Adaptées** aux caractéristiques des réseaux suisse et français, notamment les tensions électriques : 15 000 V en Suisse, 25 000 V alternatif et 1500 V continu en France
- Offrant une **amélioration des conditions de transport** (équipements de vidéo-protection, système d'information voyageurs sur écrans à bord, emplacements pour vélos/skis, etc.)
- **Coût** : 310 M € pour les 27 rames Regiolis,

Flirt - Stadler



Régiolis- Alstom

1 DÉPLACEMENT = 1 TITRE DE TRANSPORT



léman»pass
nos voyages sans frontière

**LÉMAN PASS VISE À
SIMPLIFIER LA VIE DE
L'USAGER :**

1 déplacement = 1 titre de transport



UNE NOUVELLE TARIFICATION

multimodale transfrontalière mise en œuvre à la mi-décembre 2019,
pour la mise en service du Léman Express

- Le billet/abonnement Léman Pass permet de monter dans les trains, trams, bus, mouettes genevoises et réseaux de transport des **10 opérateurs partenaires** : SNCF, CFF, Annecy, Thonon, Annemasse, l'Ain, Genève⁽²⁾, Nyon, autocars Haute Savoie (LIHSA)
- La tarification Léman Pass concerne uniquement **le parcours transfrontalier**. Les parcours internes à la France sont inchangés (tarifs de la gamme régionale *illico* notamment)

Zoom sur le RER transfrontalier Léman Express

Nouvelle tarification **multimodale transfrontalière « Léman Pass »** mise en œuvre à la mise en service du Léman Express

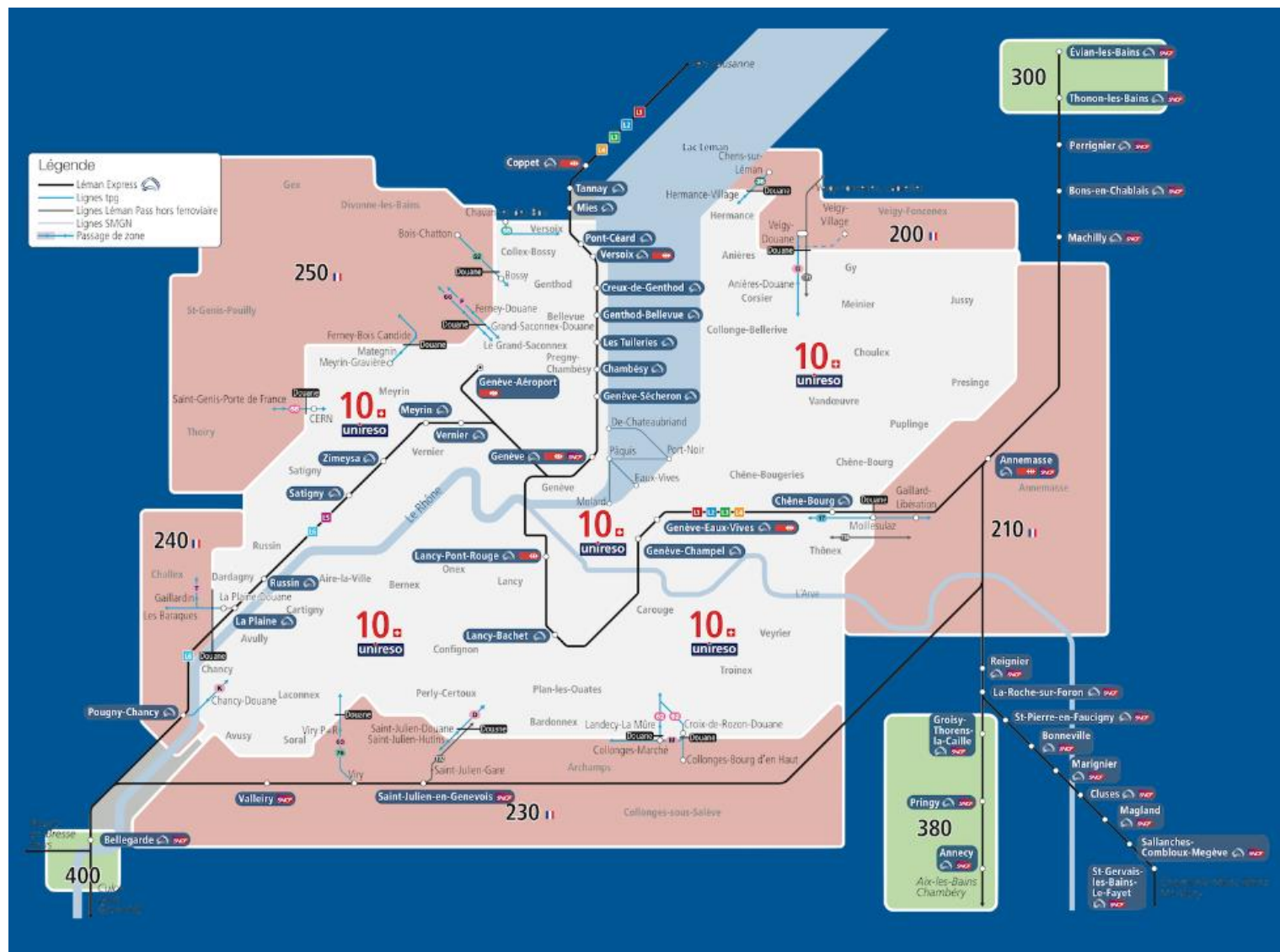
- Le billet/abonnement Léman Pass permet de monter dans les trains, trams, bus, «mouettes genevoises» et réseaux de transport des 10 opérateurs partenaires.
- La tarification Léman Pass concerne uniquement le parcours transfrontalier
→ les parcours internes à la France sont inchangés (tarifs de la gamme régionale TER notamment)

Elle est basée sur la règle suivante, visant à « simplifier la vie » de l’usager :

Un déplacement en transport public = un seul titre de transport

→ **Création d’une chambre de répartition des recettes (CHREP)**

La tarification Léman Pass



La tarification Léman Pass

Une tarification unifiée

construite avec 8 autorités organisatrices et 10 opérateurs de transport dans le cadre d'une communauté tarifaire élargie

Les principes de base destinés à « simplifier la vie » de l'utilisateur

un trajet = un billet

pour un trajet multimodal : bus, trams, train, ...

Une tarification zonale

Une gamme tarifaire

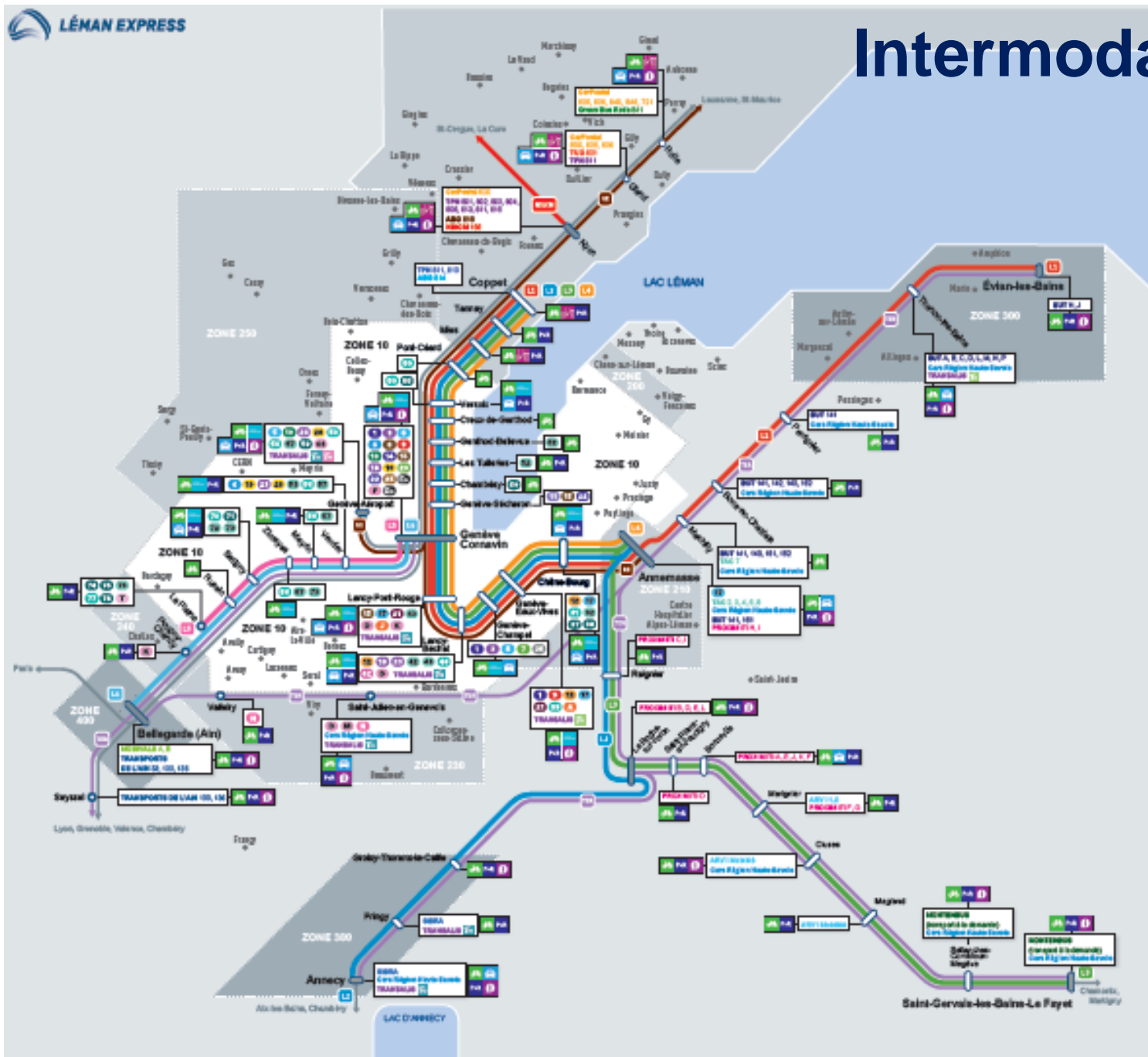
répondant aux attentes des usagers : abonnements, tarifs jeunes, trajet occasionnel, ...

Une billettique spécifique développée

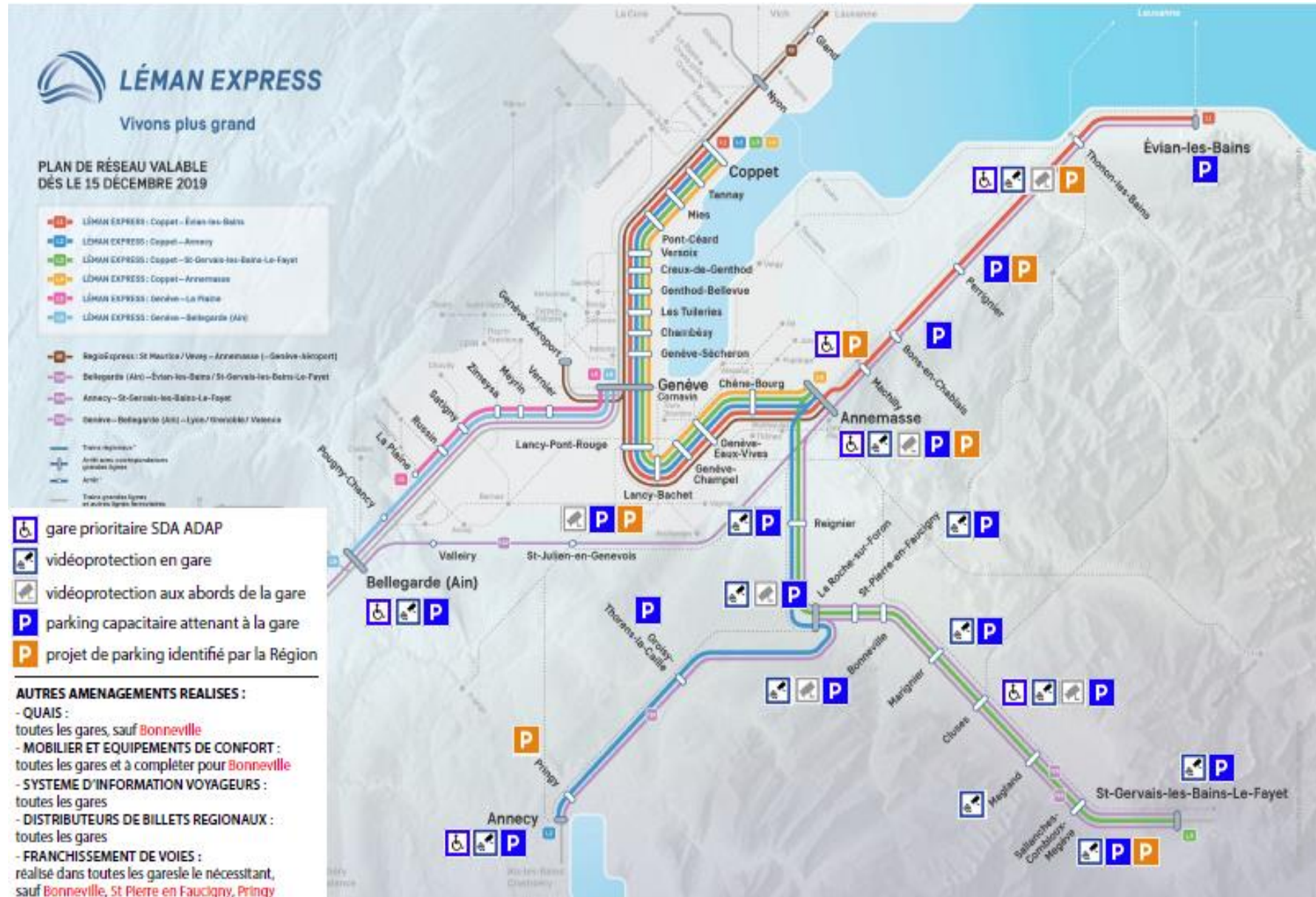
Adaptée au niveau d'exigence et aux pratiques des usagers :

Distribution sur 2 cartes Swisspass et Oûra pour une seule gamme tarifaire ainsi que sur des supports billet papier et e-billet

Intermodalité



Les équipements des gares françaises du Léman Express



L'information voyageurs

A distance

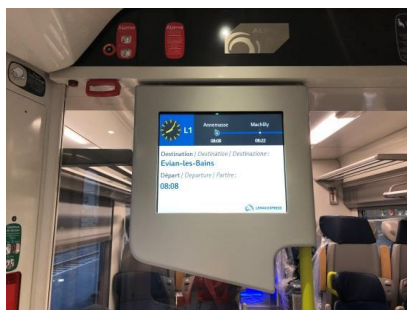
Site internet dédié,
sites des partenaires en relais
Réseaux sociaux



En gare et aux abords



Dans les rames



Campagne de communication avril 2019



Le partenariat resserré du projet ferroviaire Léman Express

Les quatre autorités organisatrices

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Office Fédéral des Transports
- Canton de Genève
- Canton de Vaud

Les deux entreprises ferroviaires

- SNCF Voyageurs
- CFF

Lémanis, leur filiale

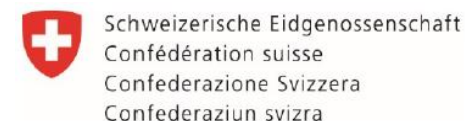





Schéma de conventionnement Léman Express

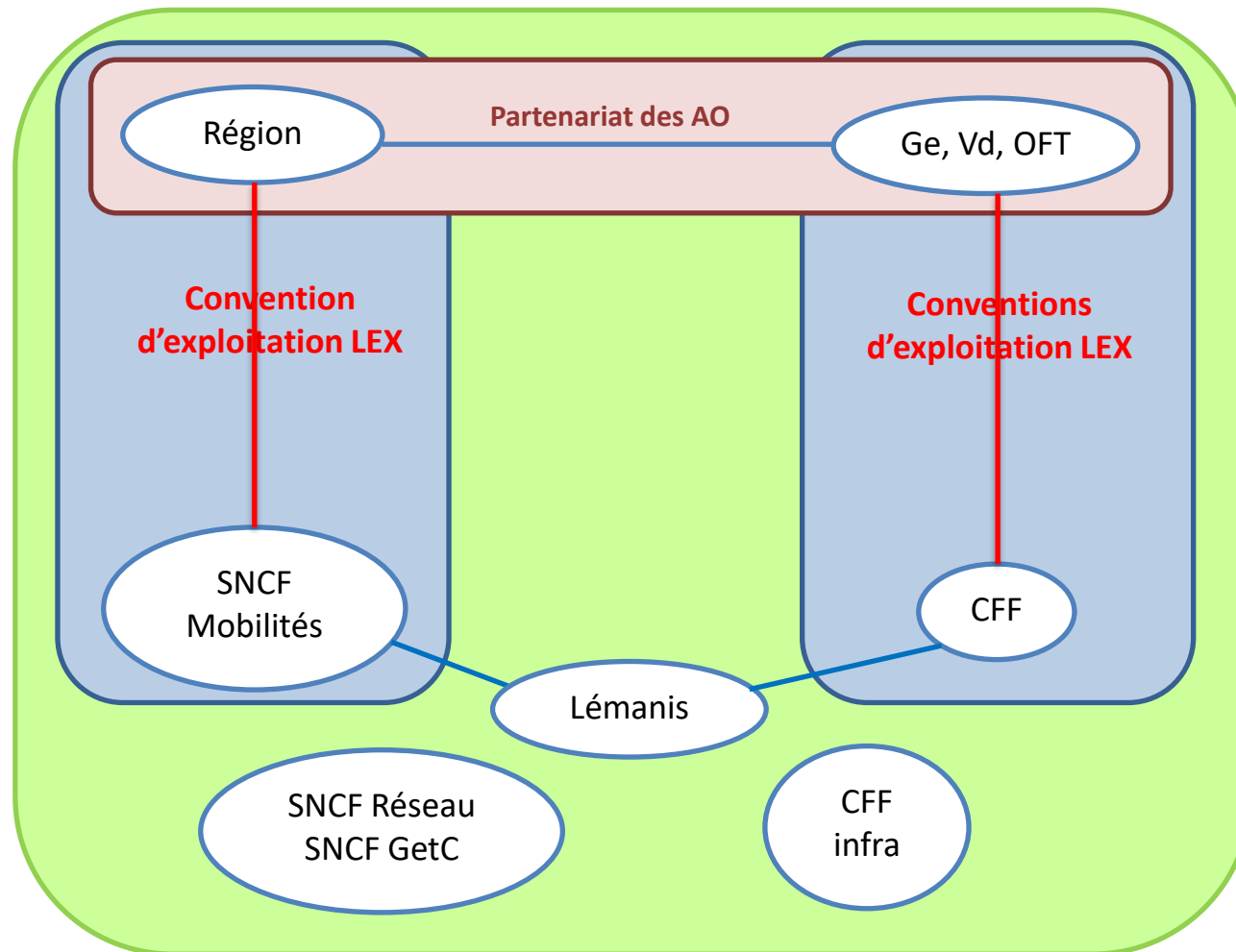
 Structure de gouvernance de l'offre transfrontalière pour le pilotage de l'offre Léman Express
Non formalisée - Constituée dans le prolongement de l'instance de projet LEX
Niveaux : COPIL, CODIR, COTEC (+ GT spécifiques en tant que de besoin)

 Gouvernance contractuelle - convention d'exploitation AO/EF

 Partenariat entre les AO

 Lien contractuel

 Lien de coopération structurée : convention entre AO et lien entre des EF au travers de leur filiale

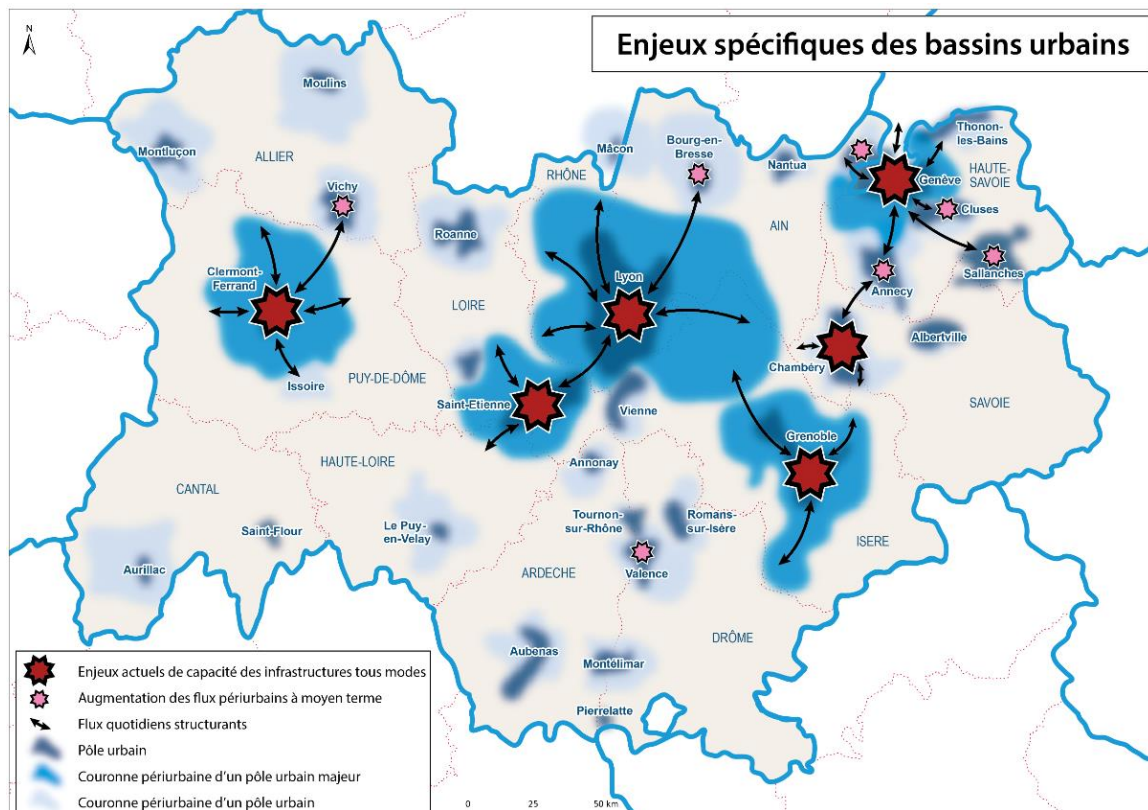


Les facteurs clefs du succès

- Une planification unifiée avec un plan de transport construit en commun
- Une gouvernance adaptée avec des instances pour aborder chacune des dimensions du projet
- Un traitement particulièrement soigné de l'intermodalité (physique ou services à l'utilisateur)
- Une facilité d'usage garantie pour le voyageur, gommant les frontières institutionnelles (tarification, information voyageurs)
- Du temps et de la persévérance ...

SERM en Auvergne-Rhône-Alpes

6 grandes aires urbaines concernées



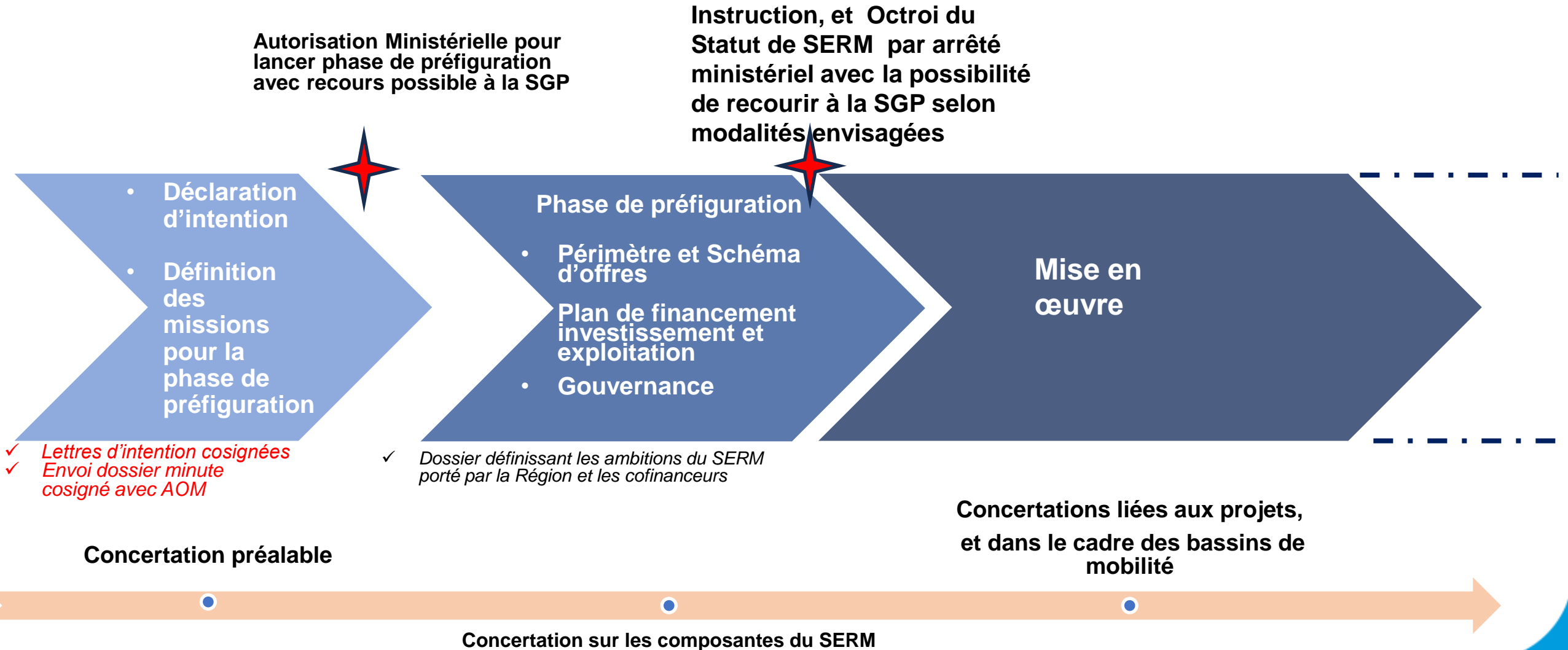
Près de 6 millions d'habitants au sein du territoire régional

(population des communes à 10km d'une gare)

On ne part pas de rien :

- Des réflexions engagées dans tous les SERM
- Des services multimodaux déjà proposés aux usagers (desserte, tarifications combinées, aménagement de Pôles d'Echanges...)
- Des documents de planification intégrant ces objectifs (SRADDET, SCOT, PDM...)
- Le plus grand RER transfrontalier mis en service fin 2019 : Léman Express

LA DEMARCHE A SUIVRE

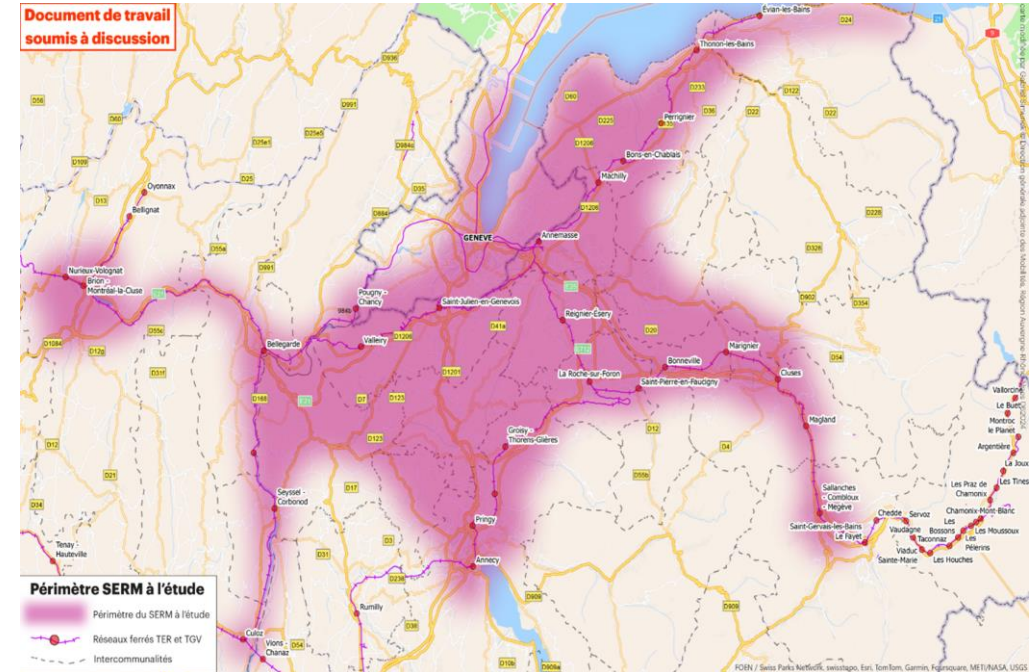


Les enjeux pour les partenaires



Les partenaires, Autorités organisatrices de la mobilité et l'Etat, ont partagé le besoin de travailler sur un périmètre de projet s'appuyant sur celui du Léman Express et allant :

- au sud jusqu'à Annecy,
- au nord-est jusqu'à Evian, avec un prolongement grâce à la réouverture de la ligne du Sud Léman
- à l'est jusqu'à Saint-Gervais,
- à l'ouest et au sud, jusqu'à Nurieux et Culoz dans l'Ain, par prolongement des dessertes



INTENTIONS COMMUNES DU PROJET DE SERM

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie
- Répondre aux problèmes de congestion
- Favoriser une architecture complète des modes de transports – du piéton au ferroviaire – sans les opposer
- Simplifier le parcours de l'utilisateur: information, tarification, intermodalité
- Piloter des investissements cohérents et soutenables
- Une gouvernance pour un projet concerté
- In fine, concevoir les réponses aux différents besoins de mobilité en fonction des aspirations des territoires

AMBITIONS POUR LES DESSERTES PÉRIURBAINES FERROVIAIRES

Amélioration des conditions d'emport

Des projets d'acquisition de nouvelles rames qui nécessiteront d'importants travaux d'allongements de quais.

Une fréquence accrue répondant aux besoins sur le LEX

- La Roche sur Foron – St Gervais : ½ heure, en heures de pointe et Croix de midi
- La Roche sur Foron – Annecy: développement de l'offre périurbaine d'Annecy
- Genève Bellegarde: renforts de desserte

Une amplitude de service accrue

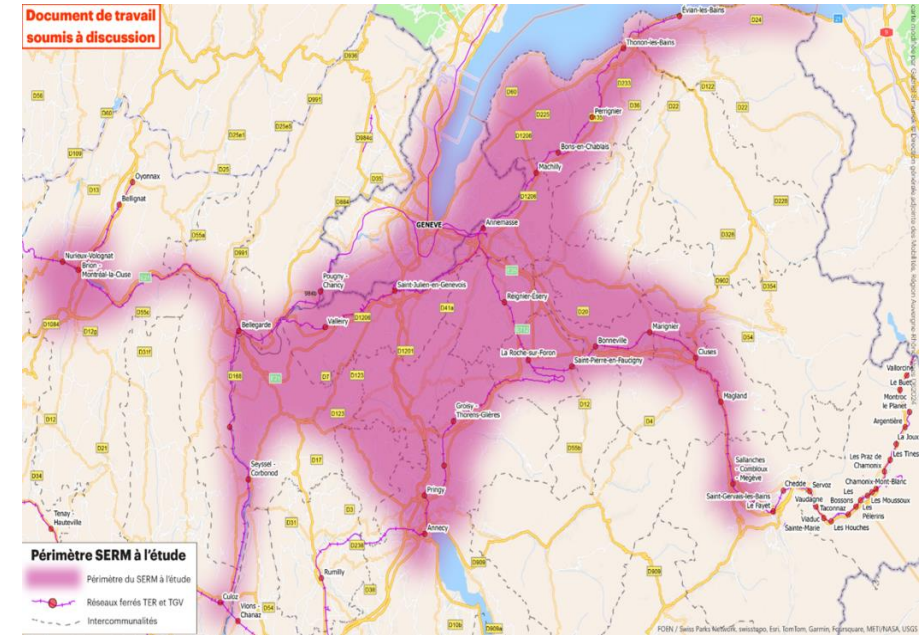
Tous les salariés ne travaillent pas en horaires de bureau classiques.

Vers une irrigation plus fine des territoires

- Extension de l'offre vers Culoz
- Extension de l'offre vers Nurieux
- Ligne du Sud Léman (Evian – Saint-Gingolph)
- Etude ligne Pied du Salève

Articulation avec les projets du Canton de Genève

Des services en correspondance avec l'offre régionale, grande vitesse nationale et internationale (Paris/Lyon, Chambéry-Grenoble, Aéroport,)



Les principaux enseignements pour l'e SERM

- Le traitement de l'intermodalité
- Le paiement de la rançon du succès!
- Le développement prioritaire des dessertes sur les axes modernisés (branche de St Gervais)
- La nécessité de traiter ensuite les branches non modernisées (Bellegarde – Genève)
- La prise en compte de l'ensemble des dynamiques territoriales à l'œuvre (flux internes et transfrontaliers)